LA FORMATION

Durée :
700 heures sur les deux ans de formation

Rythme d'alternance :
2 semaines en entreprise, 2 semaines en centre de formation

Enseignement Général

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques et Sciences Physiques

Enseignement Professionnel

- Étude de conception : calculs de résistance des matériaux, plans de coffrage et de ferraillage, maquettes Revit.....
- Étude des méthodes d'exécution (réalisation des modes opératoires), de la préparation (Plan d'installation de chantier, de rotation des coffrages) et de l'aspect économique du chantier
- implantation et contrôle (essais sur les sols et le béton)

Quelles conditions pour accéder à la formation ?

- La formation est ouverte aux titulaires d'un bac général scientifique, d'un Bac pro du domaine du bâtiment ou d'un bac STI2D.
- Être âgé entre 16 et 30 ans
- Être déclaré apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire)

Quelle poursuite d'études ?

- Licence Pro conducteur de travaux, économiste de la construction, dessinateur projeteur, construction durable...
- École d'ingénieur

NOS AUTRES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

- BTS Finition et Aménagement du Bâtiment : Conception et Réalisation
- BTS Travaux Publics
- BTS Métiers du Géomètre - Topographe et de la Modélisation Numérique
- BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques

Tél. : 03 20 22 83 85
Fax : 03 20 22 15 80
ufa.prouve@ac-lille.fr
ce.0595786u@ac-lille.fr

SERVICE COMMUNICATION ET INFOGRAPHIE 2019 - IMAGES ADOBESTOCK

BTS
BATIMENT

APPRENDRE AUTREMENT AVEC **L'APPRENDISSAGE**

2 rue de Lompret
59463 LOMME cedex

LE MÉTIER

Le métier s'exerce principalement dans le domaine du gros œuvre du bâtiment ou en tout corps d'état. Il pourra intervenir sur chantier en tant que chef d'équipe puis chef de chantier ou conducteur de travaux dans une PME, ou en bureau des méthodes pour aider à l'organisation du chantier ou en bureau d'études structures pour réaliser les plans de ferraillage et/ou de coffrage à partir de la maquette. On retrouve aussi le titulaire du BTS Bâtiment à la tête de PME après quelques années d'expérience.

Il sait :

• concevoir des solutions techniques depuis l'explicitation du besoin jusqu'à la définition détaillée, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation ;

• concevoir, avec ou sans assistance numérique, le processus de réalisation d'un ouvrage ;

• piloter un chantier en garantissant l'avancement, la qualité, la sécurité ;

• gérer un chantier, sur les plans humain, matériel, économique et environnemental ;

• apporter une réponse technique et économique à une demande.

Exemples de métier : Chef de chantier, conducteur de travaux, Chargé d'affaire, responsable de projets, dessinateur-projeteur

SAMUEL- 19 ans

Je travaille toujours en équipe. J'ai fait un an sur chantier avec les compagnons pour apprendre les méthodes de réalisation de l'entreprise. Ma deuxième année, je suis au bureau des méthodes de l'entreprise où je réalise les Plans d'Installation de Chantier (choix de la grue et emplacement), les plannings et les modes constructifs

FUTUR(E) APPRENTI(E)

Quels atouts pour les jeunes ?

- Acquérir une expérience professionnelle (plus de la moitié de la formation se déroule en entreprise).
- Associer la théorie acquise au CFA et la pratique du métier en entreprise.
- Bénéficier de l'encadrement d'un maître d'apprentissage (personnel expérimenté).
- Préparer un diplôme de l'Éducation nationale.
- Être rémunéré.
- Bénéficier d'aides financières aux apprenti(e)s (ex. : Aide de 500€ au permis de conduire sous condition...).

	MOINS DE 18 ANS	18 ANS À 20 ANS	21 ANS À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ère année d'éxécution du contrat	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année d'éxécution du contrat	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année d'éxécution du contrat	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Éxonération du paiement des cotisations salariales jusqu'à 78% du SMIC.
Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.
Barème spécifique pour la fonction publique.
Contacter le coordonnateur pédagogique apprentissage pour des simulations de coûts pour les employeurs.

Quels engagement pour l'apprenti(e) ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Suivre les cours dispensés au CFA et faire le lien avec les vécus en entreprise.

Quel statut ?

- Vous êtes salarié(e) et à ce titre vous bénéficiez d'un salaire, de congés payés, de la sécurité sociale, de la retraite.
- Vous ne payez pas les coûts de formation.

FUTUR EMPLOYEUR

Quels atouts pour les employeurs ?

- Bénéficier avec l'apprentissage d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Investir sur l'humain pour l'avenir de votre entreprise et de la profession.
- Bénéficier d'avantages fiscaux liés à l'embauche d'apprentis :
  - la formation est gratuite.
  - aide unique de l'État, pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e) de niveau inférieur ou égal au Bac (au maximum 4125€ lors de la première année d'éxécution du contrat, puis pour les années suivantes : au maximum 2000€ et 1200€).
- Bénéficier de la réduction des cotisations patronales.

Pour en savoir +, rendez-vous sur :

cfa-ac-lille.fr

Quels engagements pour les employeurs ?

- Désigner un maître d'apprentissage.
- Proposer à l'apprenti(e) des activités en lien avec la formation et le diplôme.
- Rester en relation avec le CFA (suivi pédagogique et assiduité).
- Rémunérer l'apprenti(e).